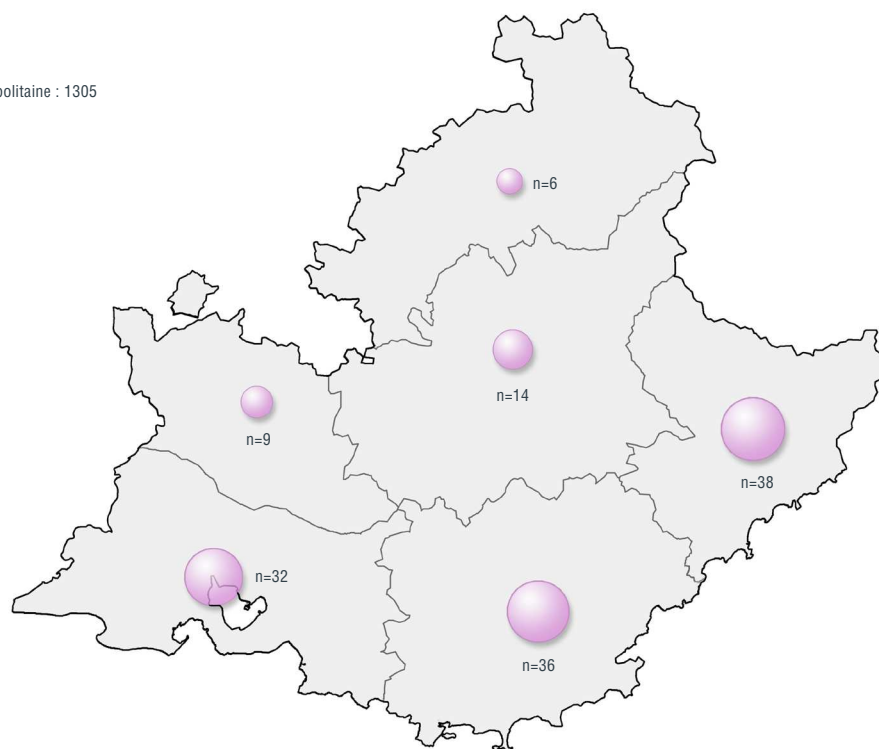


## 3.4. Légionellose

Nombre de cas de légionellose déclarés par département en 2014

Paca : 135  
France métropolitaine : 1305



Source : InVS (Cire Sud) - exploitation ORS PACA  
© ORS PACA - IGN GéoFla

0 20 km

La légionellose est une infection causée par les légionelles (bactérie du genre *Legionella*). L'inhalation est le seul mode de contamination connu chez l'homme. Ainsi, toute installation renfermant un circuit d'eau chaude ou réchauffée (entre 25 et 40°C) produisant des micro gouttelettes d'eau (douche, arroseur, tour aéroréfrigérante...) présente des risques de contamination par les légionelles. Il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire depuis 1987.

La légionellose se traduit par un état grippal fébrile et une toux initialement non productive. Certains patients peuvent présenter des douleurs musculaires, une anorexie et quelquefois des troubles digestifs (diarrhées) et/ou un état confusionnel. Dans la majorité des cas, l'évolution est favorable sous traitement antibiotique adapté. Le traitement est d'autant plus efficace qu'il est mis en œuvre rapidement. La maladie est mortelle dans environ 10 % des cas.

En 2014, 135 cas de légionellose ont été déclarés chez des habitants de la région Paca (sur les 1305 cas déclarés en France métropolitaine). Le taux d'incidence standardisé<sup>1</sup> de la légionellose en 2014 est de 2,5 cas pour 100 000 habitants en Paca (contre 2,0 au niveau national). Près de 8 cas déclarés sur 10 concernent des habitants des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. En France et en Paca, le nombre de nouveaux cas de légionellose déclarés a augmenté régulièrement entre 1997 (date à laquelle la surveillance de cette infection a été renforcée) et 2005 (de 8 à 164 cas en Paca). Depuis 2005, le nombre de nouveaux cas varie autour de 130 cas par an en Paca (maximum atteint en 2010 avec 170 nouveaux cas). A noter que la répartition des cas déclarés par département peut être différente des lieux d'exposition. En effet, c'est, au département de domicile de la personne atteinte de légionellose qu'est référencée la déclaration, la personne ayant pu contracter cette maladie en un autre lieu, sur lequel doivent avoir lieu les investigations propres à supprimer tout risque de transmission.

Pour en savoir plus sur la légionellose dans la région, vous pouvez consulter la page consacrée à cette thématique sur le site internet de l'ARS Paca :

► <http://www.ars.paca.sante.fr/Legionelles.91170.0.html>

<sup>1</sup> Le taux d'incidence standardisé est le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure de sexe et d'âge qu'une population de référence (population de la France métropolitaine).